

## **GE\_GERICHTE ACJC/936/2015 vom 20. August 2015**

GE Cour de justice, 2015-08-20, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_ACJC\\_936\\_2015](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACJC_936_2015)

FR: GE\_GERICHTE ACJC/936/2015 du 20 août 2015

IT: GE\_GERICHTE ACJC/936/2015 del 20 agosto 2015

### **Erwägungen**

#### **E. 5**

La présente décision, rendue dans le cadre d'une procédure dont la valeur litigieuse dépasse 30'000 fr., est susceptible d'un recours en matière civile au Tribunal fédéral, dans les limites de l'art. 93 LTF. \* \* \* \* \*

- 8/8 -

C/18894/2009 PAR CES MOTIFS, La Chambre civile : A la forme : Déclare recevable la requête de sûretés formée le 7 mai 2015 par B \_\_\_\_\_ dans la cause C/18894/2009-20. Au fond : Condamne A \_\_\_\_\_ à verser aux Services financiers du Pouvoir judiciaire, à titre de sûretés en garantie des dépens d'appel, la somme de 10'500 fr., en espèces ou sous forme de garantie bancaire ou d'une société d'assurance autorisée à exercer en Suisse, dans un délai de 30 jours à compter de la notification de la présente décision. Réserve la suite de la procédure. Dit qu'il sera statué sur les frais et dépens relatifs à la procédure de sûretés avec la décision sur le fond. Siégeant : Madame Pauline ERARD, présidente; Madame Paola CAMPOMAGNANI, Madame Fabienne GEISINGER-MARIÉTHOZ, juges; Madame Marie NIERMARÉCHAL, greffière.

La présidente : Pauline ERARD

La greffière : Marie NIERMARÉCHAL

Indication des voies de recours :

Conformément aux art. 72 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF) par-devant le Tribunal fédéral par la voie du recours en matière civile.

Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14.

Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF supérieure ou égale à 30'000 fr.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.